## Logo de la Municipalité concernée

## NUMÉRO DE RÉSOLUTION

**DÉPÔT DU PROJET « NOM DU PROJET » AU FRR-VOLET 2 – ENVELOPPE A**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a lancé un appel de projets dans le cadre de sa Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 FRR Volet-2;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles pour les municipalités du territoire de la MRC du Granit dans le cadre du FRR Volet-2;

ATTENDU QUE la Municipalité de X désire déposer son projet « nom du projet » dans l’enveloppe A du FRR-Volet 2;

Il est proposé, appuyé :

QUE le conseil de la Municipalité de X approuve le dépôt du projet « nom du projet » dans l’enveloppe A du FRR-Volet 2, et ce, dans le cadre de l’appel à projets du 15 juillet 2021, 15 février 202X, 15 mai 202X, ou 15 octobre 202X.

QUE nom de la personne et fonction soit nommée comme étant la personne répondante et de référence dans le cadre du projet « nom du projet ».

QUE nom de la personne et fonction soit nommée comme étant la personne signataire autorisée à signer le protocole d’entente et tout autre document à intervenir entre la MRC et la Municipalité dans le cadre dudit projet.

QUE la Municipalité X demande à la MRC du Granit de lui verser, suite à la signature du protocole d’entente, la somme de X $, représentant le montant ou une partie du montant disponible à l’enveloppe A.

QUE le plus tôt possible suite à la date de fin du projet, la Municipalité X s’engage à produire la reddition de compte et les documents afférents afin de permettre que la MRC du Granit verse la seconde partie du versement, soit le versement final.

QU’une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit dans le cadre de l’appel de projets au FRR-Volet 2, enveloppe A.